

Vendredi 21 août 1953.

Activité des attachés militaires,  
sociaux et de presse.

Département politique. Proposition du 14 juillet 1953.  
Département militaire. Rapport joint du 23 juillet 1953.

Par lettre du 12 mai 1953, la commission des finances du Conseil national a demandé au Conseil fédéral un rapport sur l'activité des attachés militaires, sociaux et de presse. Elle désire savoir, en particulier, si le maintien de ces attachés répond à un besoin réel.

En ce qui concerne les attachés militaires, le département militaire fédéral propose qu'il soit répondu dans le sens du rapport ci-joint du chef de l'état-major général dont les conclusions ont été approuvées par M. le Conseiller fédéral Kobelt.

Quant aux postes d'attachés sociaux et de presse, ceux-ci ont été créés après la guerre, à la demande expresse des Chambres fédérales. Dans les deux rapports ci-annexés, le département politique arrive à la conclusion que l'utilité de ces attachés répond aujourd'hui encore à un besoin et qu'il ne saurait suggérer de réduire leur champ d'activité; il appartiendrait, le cas échéant, aux Chambres fédérales de prendre l'initiative et la responsabilité d'une telle mesure.

D'accord avec le département militaire, il est dès lors  
d é c i d é :

1. d'approuver les trois rapports ci-joints concernant l'activité des attachés militaires, sociaux et de presse;
2. de faire parvenir ces rapports à la commission des finances du Conseil national par lettre conçue selon le projet soumis.

A la commission des finances du Conseil national.

Extrait du procès-verbal (en 5 exemplaires) au département politique et en quatre exemplaires au département militaire pour leur information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Ch. Oster*